

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Ste-Cécile tenue le 27 novembre 2018 à 19h00.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Chantal Julien, parent
Isabelle Desmarais, parent
Amélie Pomerleau, parent
Isabelle Forcier, parent
Sophie Paquette, directrice
Karine Villeneuve, technicienne du service de garde
Vicky Guichard, éducatrice au service de garde
Amélie Ménard, enseignante
Annie Choinière, enseignante
Julie Dufresne-Choinière, enseignante
Karine Montreuil, enseignante
Kristine Galipeau, secrétaire

Étaient absents(es), Mesdames et Messieurs :

Dominique Beauchemin, parent
Véronique Prince, parent
Jacqueline Meunier, membre de la communauté
Johanna Fehlmann, membre de la communauté

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Isabelle Forcier ouvre l'assemblée à 19h12.

2. Vérification du quorum

Mme Isabelle Forcier constate le quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est proposé par Mme Karine Montreuil et appuyé par Mme Amélie Ménard tel que présenté.

18CE1819-018

Adopté à l'unanimité

4. Parole au public

Aucun public

5. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 23 octobre 2018

Il est proposé par Mme Chantal Julien et appuyé par Mme Julie Dufresne-Choinière d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2018 avec aucune modification

18CE1819-019

Adopté à l'unanimité

6. Retour sur les résolutions du dernier conseil d'établissement

Mme Sophie Paquette nous informe que lors du dernier C.É. nous n'avions pas quorum dû au nombre de parents absents. Pour cette raison nous devons approuver de nouveau la résolution du bilan final de la convention de gestion, la résolution de la répartition des frais chargés pour les sorties, la résolution pour la campagne de financement Miel Fontaine et la résolution pour la Fondation Pierre Breton.

Mme Sophie Paquette nous présente le bilan final de la convention de gestion à l'aide d'un document. Elle nous mentionne que les enseignantes sont un modèle à suivre, car elles sont très proactives au niveau des formations et à elle sont à l'affût des nouvelles méthodes d'enseignement. Mme Sophie Paquette nous informe également qu'un comité pour le projet éducatif de l'école sera mis en place. Le comité a comme

mission de mettre en œuvre le nouveau projet éducatif de l'école. Mme Sophie Paquette aimerait qu'il y ait un représentant parent et un représentant du service de garde qui en fasse partie. Si un parent souhaite se joindre à nous pour le comité pilotage du projet éducatif, il peut manifester son intérêt en téléphonant à l'école. Mme Karine Villeneuve donne son nom comme représentante du service de garde.

Il est proposé par Mme Chantal Julien et appuyé par Mme Amélie Ménard d'approuver le bilan final de la convention de gestion tel que présenté.

18CE1819-020

Adopté à l'unanimité

Mme Sophie Paquette nous présente la nouvelle répartition des sorties éducatives et de récompenses à l'aide d'un document. Mme Isabelle Desmarais propose que les 6^e années puissent également participer à une activité qui sera payée avec la mesure 15230 étant donné que tous les autres niveaux ont au moins une activité dans cette mesure. Les membres du C.É. expriment leur contentement quant aux montants des activités qui ont diminué.

Il est proposé par Mme Vicky Guichard et appuyé par Mme Annie Choinière d'approuver la nouvelle répartition des frais de sorties éducatives et de récompenses telle que présentée.

18CE1819-021

Adopté à l'unanimité

Mme Sophie Paquette nous informe que l'école Ste-Cécile désire faire une campagne de financement en vendant les produits de l'entreprise Miel Fontaine.

Le conseil d'établissement de l'école Ste-Cécile désire faire une campagne de financement en vendant les produits de l'entreprise Miel Fontaine durant le mois de novembre 2018. Les profits amassés par les élèves seront appliqués sur le montant demandé pour les sorties éducatives. Les autres profits ainsi que les surplus par famille seront déposés dans le fonds à destination spéciale de l'école.

Résolution :

Le C.É. est en accord que les profits amassés par les élèves seront appliqués sur le montant demandé pour les sorties éducatives. Les autres profits ainsi que les surplus par famille seront déposés dans le fonds à destination spéciale de l'école.

Il est proposé par Mme Amélie Pomerleau et appuyé par Mme Karine Montreuil d'approuver la campagne de financement en collaboration avec Miel Fontaine et que les profits amassés par les élèves servent à déduire le montant de la facture des activités. De plus, les autres profits et les surplus par famille seront déposés dans le fonds à destination spéciale de l'école.

18CE1819-022

Adopté à l'unanimité

Mme Sophie Paquette nous informe que nous recevrons un chèque de la Fondation Pierre Breton d'un montant de 250.00\$ qui servira à payer les collations et les repas chauds.

Résolution:

Le C.É. de l'école Sainte-Cécile désire que le montant offert par la Fondation Pierre Breton soit utilisé pour soutenir les familles de l'école dans le besoin. La somme 250.00\$ servira donc à faire l'achat de collations et de repas chauds pour ces familles.

Il est proposé par Mme Chantal Julien et appuyé par Mme Julie Dufresne-Choinière d'approuver que le montant de 250.00\$ soit utilisé afin de faire l'achat de collations et de repas chauds.

18CE1819-023

Adopté à l'unanimité

7. Consultation :

Actes d'établissement 19-20 :
Le C.É. est en accord

Plan triennal 19-22 :
Le C.É. est en accord

Détermination des services éducatifs 19-20 :
Le C.É. est en accord

Règles et critères d'inscription 19-20 :
Le C.É. est en accord

8. Adoption du budget révisé

Mme Sophie Paquette nous présente le budget révisé à l'aide d'un document. Elle nous informe qu'il y a de fortes chances que le budget des sorties soit revu.

Il est proposé par Mme Isabelle Forcier et appuyé par Mme Isabelle Desmarais d'adopter le budget révisé tel que présenté.

18CE1819-024

Adopté à l'unanimité

9. Résolution pour reddition de compte mesures dédiées et protégées.

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

Il est proposé par Mme Amélie Pomerleau et appuyé par Mme Annie Choinière :

Que le conseil d'établissement de l'école Ste-Cécile confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 11020, 15011, 15015, 15021,

15022, 15025, 15027, 15084, 15103, 15170, 15186, 15214, 15230.

11020 : Maternelle 4 ans, personnel soutien

15011 : SIAA

15015 : Réussite en lect et écrit

15021 : Aide individualisée

15022 : Saines habitudes de vie

15025 : Partir du bon pied

15027 : Coup de pouce 2^e à 6^e année

15084 : Formation continue TICS

15103 : Acquisition de livres

15170 : IEPS

15186 : Sorties culturelles

15214 : Maternelle 4 ans

15230 : École inspirante

18CE1819-025

Adopté à l'unanimité

10. Présentation planification programme d'éducation à la sexualité

Mme Sophie Paquette nous explique le contenu du programme d'éducation à la sexualité de chaque niveau. Mme Isabelle Desmarais se questionne à savoir si les enseignants peuvent refuser d'enseigner le programme. Mme Sophie Paquette nous mentionne que c'est obligatoire, mais elle en convient qu'il y a dans certains niveaux des sujets qui sont plus délicats.

11. Approbation du projet de Vicky pour son groupe du service de garde

Mme Vicky Guichard nous informe que son groupe du service de garde va participer au défi « Jeunes entrepreneurs ». Ils ont fabriqué des étiquettes pour accrocher sur les cadeaux, des décorations pour le sapin et du papier d'emballage de Noël. Tous ces objets seront mis en vente afin d'amasser de l'argent pour diverses activités du service de garde.

Il est proposé par Mme Karine Montreuil et appuyé par Mme Amélie Pomerleau d'approuver la vente d'objets de Noël pour amasser de l'argent pour diverses activités du service de garde.

18CE1819-026

Adopté à l'unanimité

12. Rapport des partenaires

Direction : Le Stios et le Service des ressources financières vont être en webinaire concernant les côtes de défavorisation. Les derniers critères pour la détermination des côtes dataient de 2006. Une session d'information sera faite avec les directions à la suite de cette rencontre.

Équipe-école : Dans le cadre de leur cours de sciences, les élèves de 6^e année ont fabriqué des mangeoires d'oiseau et ils les ont accrochés aux arbres dans la cour.

Parents : Mme Chantal Julien s'interroge sur la date de réception des photos scolaires. Mme Kristine Galipeau a téléphoné la photographe en début de semaine passée et elle nous a confirmé qu'on aurait le tout d'ici 2 semaines.

Déléguée au conseil de parents :

Mme Isabelle Desmarais nous informe que la rencontre du comité de parents aura lieu ce jeudi.

13. Questions à l'étude pour suivi

Aucune question

14. Varia

14.1 Approbation du projet des 1^{re} années

Mme Annie Choinière nous informe que sa classe et celle de Mme Audrey Turcot vont participer au défi « Jeunes entrepreneurs » en fabricant des cartes de Noël qu'ils mettront en vente pour amasser de l'argent pour l'achat de livres.

Il est proposé par Mme Chantal Julien et appuyé par Mme Isabelle Forcier d'approuver la vente d'objets de Noël afin d'amasser de l'argent pour l'achat de livres dans la classe d'Annie et d'Audrey.

18CE1819-027

Adopté à l'unanimité

15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Karine Montreuil et appuyé par Mme Amélie Ménard de lever l'assemblée à 20h30

18CE1819-028

Adopté à l'unanimité

Présidente

Directeur